

MAIRIE DE  
**Châteauneuf-du-Pape**



DEPARTEMENT DE  
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
DE CARPENTRAS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE –EGALITE- FRATERNITE

=====

**COMMUNE DE  
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2022**

**DELIBERATION N°27/2022**

Date de convocation :  <b>02 SEPTEMBRE 2022</b>	<b>L'an deux mille vingt-deux et le neuf septembre à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL</b> de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni dans le CELLIER DES PAPES à Châteauneuf-du-Pape en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de <b>Monsieur Claude AVRIL, Maire</b> .
Membres en exercice : <b>19</b> Membres présents : <b>15</b> Représentés : <b>3</b> Votants : <b>18</b> Pour : <b>18</b> Contre : <b>0</b> Abstention : <b>0</b>	<b>Étaient présents</b> : Monsieur Claude AVRIL, Maire. Monsieur François MAIMONE, Madame Céline KRAMER, Monsieur Salvador TENZA, Madame Brigitte CLAPOT, Monsieur Robert TUDELLA, Adjoints. Madame Élisabeth THIONEL, Madame Hélène COLIN, Madame Nicole LONG, Monsieur Serge PALOMBA, Madame Véronique RUSCELLI, Madame Laure GARCIA, Madame Marie-Laure MIQUEL, Madame Marion MASQUELIER, Monsieur Yannick FERAUD, Conseillers Municipaux. <b>Excusés</b> : Monsieur Jean-Marie ROYER (procuration à Robert TUDELLA), Monsieur Michel GARCIA (procuration à Claude AVRIL), Monsieur Julien CELLIER (procuration à Laure GARCIA), Monsieur Pierre REVOLTIER.
Acte publié sous forme électronique sur le site de la commune le : 15/09/2022	<b>Secrétaire de séance</b> : Madame Céline KRAMER est désignée à l'unanimité.

**27. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPERATIVE  
SCOLAIRE JEAN MACE**

**Rapporteur : Madame Céline KRAMER**

Madame le Rapporteur rappelle le souhait de la Municipalité de financer les frais de transport pour les sorties scolaires à hauteur de 150 € par classe.

Madame le Rapporteur propose de verser une subvention exceptionnelle s'élevant à 450 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle Jean MACE (3 classes à 150 €) pour le voyage du 16 mai 2022 au Vieux Mas de Beaucaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 450 € à la coopérative scolaire Jean MACE.

Le Maire,  
Claude AVRIL

Le Maire,  
-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

  
